

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 22 août 2012 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville  
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif  
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif  
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Guy Hébert, Directeur général  
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE12 1400**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE12 1401**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE12 1402**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE12 1403**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation d'études, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'augmentation de la capacité et la mise aux normes du lieu d'élimination de neige Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et d'approuver les critères de sélections et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1121175002

---

**CE12 1404**

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 483 136,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est et le remplacement des échangeurs vapeur de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 460 129,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5599;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1125965003

---

#### **CE12 1405**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 333 338,92 \$, taxes incluses, pour le remplacement des systèmes d'éclairage de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 323 630,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6385;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1124332003

---

#### **CE12 1406**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le Groupe Conseil Jules Hurtubise inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une évaluation du potentiel de développement économique et immobilier de la partie sud-est du quartier Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 71 284,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12149 et selon les conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1124439007

---

**CE12 1407**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant le remboursement à la Ville d'une somme de 261 126 \$, représentant le coût des travaux municipaux effectués en 2011 pour l'implantation des voies réservées dans les rues Notre-Dame et Saint-Patrick dans le cadre du projet Turcot, et d'approuver le document intitulé « Marché »;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1124728006

---

**CE12 1408**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Storefront Manitoba inc., de Winnipeg, établissant les conditions et les modalités de la licence que la Ville concède à celle-ci, l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser la directrice du Bureau du design de la Ville de Montréal à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1124374002

---

**CE12 1409**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, par la CMM, d'une aide financière de 25 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de la contribution financière, lequel sera versé au budget du Service des Affaires institutionnelles (affaires gouvernementales);

- 3 - d'autoriser le directeur général de la Ville à signer la convention à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Adopté à l'unanimité.

20.008 1121294004

---

#### **CE12 1410**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer, comme domaine public, la partie de ruelle connue et désignée comme étant le lot 4 955 601 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à M. Esmail Mastan, une partie de ruelle située au sud-ouest de l'avenue Wiseman et au nord-ouest de l'avenue Ogilvy, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie de 17,2 m<sup>2</sup>, constituée du lot 4 955 601 du cadastre du Québec, pour un montant de 5 500 \$, plus les taxes, si applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1123496001

---

#### **CE12 1411**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance-vie, pour une période de 3 ans, soit rétroactivement au 16 décembre 2010 jusqu'au 15 décembre 2013, un local d'entreposage d'une superficie de 18,58 m<sup>2</sup>, du 16 décembre 2010 au 15 septembre 2011, de 69,03 m<sup>2</sup>, du 16 septembre 2011 au 15 février 2012, et de 70,23 m<sup>2</sup> du 16 février 2012 au 15 décembre 2013, les lieux loués étant situés au 5, Complexe Desjardins à Montréal, pour les besoins du Quartier des spectacles, représentant une dépense de 28 008,09 \$, plus un ajustement selon l'IPC du loyer additionnel pour les années 2012 et 2013, plus les taxes si applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1121368002

---

**CE12 1412**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'Association des archéologues du Québec afin de promouvoir et diffuser un guide en matière de sécurité sur les chantiers archéologiques du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1123501004

---

**CE12 1413**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser, à la demande de «Grand Prix Cycliste Pro-Tour» la tenue de l'événement «Grand Prix Cycliste de Montréal», le dimanche 9 septembre 2012, sur les sites suivants :
  - Mise en place du site de départ et d'arrivée : dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal; sur l'avenue du Parc, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins;
  - Le parcours dans quatre 4 arrondissements soient de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Côtes-des-Neiges–Notre-Dame de Grâce et d'Outremont selon le tracé suivant: Chemin de la Côte Ste-Catherine, Voie Camilien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côtes-des-Neiges côté Est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la Rampe de l'école de la Polytechnique), Boulevard Édouard-Montpetit, rue Vincent-D'Indy, Chemin de la Côte Ste-Catherine.
- 2- d'autoriser, la fermeture des voies publiques comme suit :
  - Vendredi 7 septembre, 23 h 45 au dimanche 9 septembre, 22 h
    - Avenue du Parc (deux voies côté Est) sur une distance de 150 mètres au nord du monument Sir Georges-Étienne-Cartier;
  - Samedi 8 septembre, 7 h au dimanche 9 septembre 22 h
    - Avenue du Parc (côtés Ouest et Est) entre avenue des Pins et avenue du Mont-Royal;
    - Chemin de la Côte Ste-Catherine, entre avenue du Parc et avenue du Mont-Royal;
  - Dimanche 9 septembre, 7 h à 17 h
    - Avenue du Mont-Royal, entre Chemin de la Côte Ste-Catherine et voie Camilien-Houde;
    - Voie Camilien-Houde, entre avenue du Mont-Royal et Chemin Remembrance;
    - Chemin Remembrance, entre Voie Camilien-Houde et Chemin Côte-des-Neiges;
    - Chemin Côte-des-Neiges, côté Est, entre Chemin Remembrance et rue Gatineau;
    - Chemin de la Côte Ste-Catherine, de la rue Villeneuve /Maplewood à l'avenue du Mont-Royal;
  - Dimanche 9 septembre, 9 h à 17 h
    - Rue Vincent d'Indy, entre Boulevard Édouard-Montpetit et Chemin de la Côte Ste-Catherine;
    - Chemin de la Côte Ste-Catherine, entre rue Vincent d'Indy et rue Villeneuve / Maplewood;
    - Rue Gatineau, entre Chemin Côte-des-Neiges et rue Maréchal;
    - Rue Maréchal, entre rue Gatineau et rue Decelles;
    - Rue Decelles, entre rue Maréchal et Chemin de la Tour /Queen-Mary;

- Boulevard Édouard-Montpetit, entre Chemin de la Rampe (Louis-Collin) et rue Vincent d'Indy.
- 3- d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, sur la surface de la chaussée de l'Avenue du Parc, entre avenue du Mont-Royal et avenue des Pins, et de la Voie Camilien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camilien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.
- 3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :
- 3.1.1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
  - 3.1.2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation telle une ligne, une marque ou un signe au sol.
- 3.2 Cette autorisation est valable du 7 septembre 2012 au 10 septembre 2012.
- 3.3 À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.
- 3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1120677003

---

#### **CE12 1414**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des virements de crédits supplémentaires de 645 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin d'augmenter la contribution annuelle qui sera versée en 2012 pour lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par les instances décisionnelles;
- 2- d'imputer ces virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1121079009

---

#### **CE12 1415**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 3) : Anjou, Le Plateau—Mont-Royal, Outremont, Ville-Marie et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP);
- 2- d'autoriser un virement budgétaire total, pour les années 2012 et 2013, de 2 142 559 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire afin de virer, lors des octrois de contrat, la portion Ville vers les arrondissements concernés, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal admissible pour chacun, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser toute modification requise au calendrier des virements prévu au dossier, selon les dates d'octroi des contrats, sous réserve des disponibilités budgétaires du Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire;

- 4- d'approuver les modifications aux listes de projets soumis par les arrondissements d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au volet régulier du PAAP 2010, 2011 ou 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1125915008

---

**CE12 1416**

Après avoir pris connaissance de l'avis rendu le 9 août 2012 par la Commission de la sécurité publique conformément à l'article 116.4 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de reconnaître l'Association professionnelle des officiers de direction du Service de police de la Ville de Montréal inc. (APOD) à titre de porte-parole des cadres policiers du Service de police de la Ville de Montréal, à l'exception du directeur et du directeur adjoint;
- 2- de fixer, après avoir pris connaissance du projet de résolution de l'APOD, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sauf lorsque autrement indiqué, les conditions de travail des cadres policiers du Service de police de la Ville de Montréal ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1125033008

---

**CE12 1417**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 6 au 10 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1121041001

---

**Levée de la séance à 9 h 20**

70.001

---



Les résolutions CE12 1400 à CE12 1417 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Michael Applebaum  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville